



Direction de la coordination interministérielle  
et appui territorial

Mission politiques environnementales

**Réunion de la commission de suivi de site (CSS) de l'usine d'incinération d'ordures  
ménagères (UIOM) de Montauban**

**Mo'UVE**

**Mercredi 7 décembre 2022 à 10h30 en salle Jean Moulin**

**Relevé de conclusions**

La présidence est assurée par M. Julien HENRARD, secrétaire général adjoint de la Préfecture de Tarn-et-Garonne. Il accueille les membres de la commission de suivi de site (CSS) usine d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) de Montauban Mo'UVE, propose à chacun de se présenter. La liste des participants est annexée au présent relevé de conclusions.

Le président ouvre la séance à 10h30 selon l'ordre du jour communiqué aux membres. Il donne alors la parole à M. Sébastien VIGNAL de l'UID DREAL pour la présentation du bilan de l'action de l'inspection des installations classées, notamment des visites d'inspection.

➤ **Présentation par l'UID DREAL du bilan des inspections menées**

Le support documentaire projeté aux membres de la CSS lors de la réunion est annexé au compte-rendu. Ne seront donc repris que les traits saillants du bilan des visites d'inspections de l'UID DREAL.

M. Sébastien VIGNAL rappelle que les activités de la société Mo'UVE sont soumises aux dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 16 novembre 1992 modifié par l'arrêté préfectoral complémentaire du 8 novembre 2021.

Il précise que cet établissement est autorisé pour l'exploitation d'une unité d'incinération des ordures ménagères (UIOM) et de déchets d'activités économiques (DAE) ainsi que d'une plateforme d'évacuation des mâchefers.

C'est un site classé prioritaire national ce qui signifie que l'UID DREAL doit y effectuer une visite d'inspection annuelle à minimum et peut réaliser également des contrôles inopinés.

Des travaux de modernisation de l'usine sont en cours et une mise en service de l'unité de valorisation énergétique (UVE) est prévue avant le 3 décembre 2023.

La capacité de la nouvelle ligne sera de 38 500 tonnes par an.

Le système de traitement des fumées est conforme aux valeurs limites d'émissions prévues dans le BREF « Waste Incineration - WI ».

L'UVE est dotée des équipements nécessaires à l'alimentation en vapeur du Réseau de Chauffage Urbain (RCU), d'un groupe turbo-alternateur pour la production d'électricité et d'un poste de réinjection de l'électricité dans le réseau.

Il ajoute que la mise en service de cette UVE permettra d'alimenter en énergie le réseau de chaleur existant de la ville de Montauban, mais également une extension de celui-ci en faveur entre autre du complexe sportif INGREGO, des cliniques des Chaumes et de Croix Saint-Michel, des lycées Antoine Bourdelle et Jules Michelet.

De plus, elle rendra possible la réinjection de l'électricité qu'elle produit sur le réseau public.

#### a) Inspection du 26 novembre 2021

Il s'agissait de vérifier certaines prescriptions de l'arrêté préfectoral complémentaire du 8 novembre 2021 sur les mâchefers, la détection de la radioactivité, le contrôle des résidus de l'incinération des déchets, les rejets atmosphériques, la protection des ressources en eau, des eaux pluviales et la surveillance des effets sur les eaux souterraines

Cette visite a relevé deux faits susceptibles de suites.

Le premier concernait le dépassement d'un paramètre (plomb) sur un lot de mâchefers de septembre 2021.

Le deuxième portait sur la mise à jour du plan présent dans la procédure de détection de la radioactivité et de l'information du personnel.

#### b) Inspection du 9 septembre 2022

Il s'agissait de vérifier le récolement par rapport aux observations de l'inspection du 26 novembre 2021 et le dispositif de contrôle par caméra.

Lors de cette visite trois faits susceptibles de suites ont été relevés :

- la traçabilité et la formalisation de l'information de la présence de caméra auprès des producteurs, détenteurs et transporteurs des déchets réceptionnés,
- la détection automatique des arrêts d'image et l'enregistrement des durées concernées,
- le contrôle du portique de radioactivité.

#### c) Actions de l'inspection

Le 12 janvier 2022 la société Mo'UVE a demandé la réalisation d'un test de criblage/déferrailage de lots de mâchefers produits par l'UVE de Montauban d'octobre à décembre 2021, sur le site de la société Séché Eco Services à Roques sur Garonne (31).

Dans son rapport du 17 janvier 2022, l'inspection des installations classées a émis un avis favorable à la demande de la société Mo'UVE du 12 janvier 2021, en limitant la quantité à trois lots représentant environ 1300 tonnes.

Par courrier du 24 janvier 2022, la préfète de Tarn-et-Garonne a donné l'autorisation à la société Mo'UVE d'externaliser le traitement des trois lots de mâchefers dans le cadre du test de criblage/déferrailage sur le site de la société S.E.S à Roques-sur-Garonne sous réserve de l'accord du préfet de la Haute Garonne. Ce dernier a donné son aval le 24 janvier 2022.

Le 24 février 2022, la société Mo'UVE a déposé un porter à connaissance pour externaliser le traitement des mâchefers sur les sites de BEDEMAT à Bédénac (17) et modifier la surveillance des eaux souterraines.

Suite au rapport de l'inspection des installations classées du 23 mars 2022, la Société Mo'UVE a été autorisée par arrêté préfectoral complémentaire n° 82-2022-045-11-00002 du 11 avril 2022 à externaliser le traitement des mâchefers sur les installations de la société BEDENAT à Bédénac (17) et celles de la société Séché Eco Service à Roques sur Garonne (31) et à réaliser un prélèvement amont dans le puits en lieu et place du piézomètre (Pz1) bouché et dans le cadre de la surveillance de la qualité des eaux souterraines pendant la phase de travaux.

M. le Secrétaire Général Adjoint remercie M. VIGNAL pour sa présentation et propose aux membres de la CSS d'échanger sur les informations qui leur ont été données.

Il n'y a pas d'interrogation particulière des participants sur les éléments communiqués.

Il donne alors la parole aux représentants de la société Mo'UVE pour la présentation du bilan d'exploitation de l'année 2021 de l'activité de leur entreprise.

### ➤ Présentation par la SASU Mo'UVE de ses bilans d'exploitation 2021

Le document support projeté en séance à l'appui de la présentation de la SASU Mo'UVE est annexé au présent relevé de conclusion.

M. Gilbert MIRAILLE, directeur adjoint de la société Mo'UVE rappelle que la mise en service de l'usine date du 17 mars 1986 et compte un effectif de 22 personnes.

Il précise que suite à un appel d'offres du SIRTOMAD qui regroupe le Grand Montauban Communauté d'Agglomération (GMCA) et la Communauté de Communes Terres des Confluences (CCTC), la société Mo'UVE, appartenant au groupe Séché Environnement, a obtenu la délégation de service public pour l'exploitation de l'unité d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de Montauban à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 20 ans.

### I - Synthèse de l'année 2021

#### Sur le plan administratif :

a) La SASU Mo'UVE a obtenu les autorisations préfectorales suivantes :

- le changement d'exploitant par arrêté préfectoral complémentaire n° 82-2021-02-10-001 du 10 février 2021,
- le permis de construire n° 08212121 M0091 le 27 juillet 2021,
- l'autorisation d'engager le programme de modernisation du site en transformant l'usine d'incinération d'ordures ménagères de Montauban (UIOM) en Unité de Valorisation Energétique (UVE) par arrêté préfectoral complémentaire n° 82-2021-11-08-00001 du 8 novembre 2021,
- l'autorisation d'externaliser le traitement des mâchefers et de surveiller la qualité des eaux souterraines à partir d'un réseau constitué d'un puits amont et de deux piézomètres aval installé par arrêté préfectoral complémentaire n° 82-2022-04-11-00002 du 11 avril 2022,
- la modification de la composition de la CSS de l'usine d'incinération de Montauban par arrêté préfectoral n° 82-2022-04-22-00004 du 22 avril 2022.

## b) Contrôle – inspection

- Le 5 janvier 2021, la DDETSPP (métrologie légale) a réalisé un contrôle inopiné. Lors de ce contrôle une non-conformité liée à l'absence de répétiteur de poids, a été constatée sur le pont-basculé, Des travaux de mise en conformité ont été réalisés en avril 2021.
- Le 26 novembre 2021, l'usine Mo'UVE a fait l'objet de l'inspection annuelle de la DREAL sur la gestion des eaux, les mâchefers, les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM), la détection de la radioactivité et les rejets atmosphériques.  
Lors de ce contrôle, l'indisponibilité historique du piézomètre 1 a été relevée et par conséquent il doit être inerté et comblé. Quant au piézomètre 2, il doit être mis en conformité et intégré au programme de suivi.

En décembre 2021 des travaux d'inertage et de comblement du piézomètre 1 et la remise en état du piézomètre 2 ont été réalisés. La SASU Mo'UVE en a informé la DREAL le 15 février 2022.

### Sur le plan technique :

L'UIOM a réalisé une bonne performance en termes de taux de disponibilité et d'énergie produite.

Il est précisé que l'usine a continué d'assurer le traitement des déchets tout au long des travaux de modernisation, menés en parallèle.

En 2021, au titre de ses engagements contractuels, la SASU Mo'UVE a déployé des systèmes de management environnemental qui lui ont permis d'obtenir en juin 2021 la certification ISO 50001 (système de management de l'énergie) permettant d'accéder à une taxe générale sur les énergies polluantes (TGAP) minorée et une triple certification en décembre 2021 sur l'environnement (ISO 14001), l'énergie (ISO 50001) et la santé-sécurité au travail (ISO 45001).

## **II - Synthèse des indicateurs d'activités**

### **a) Les flux entrants et tonnage traité**

En 2021, les flux entrants de déchets s'élèvent à 35 178 tonnes contre 34 983 tonnes en 2020 (soit une hausse de 195 tonnes) : 33 597 tonnes proviennent des OM du SIRTOMAD, 37 tonnes des OM autre origines (ASF), 1 083 tonnes des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) et 461 tonnes de déchets des activités économiques (DAE).

- en 2021, 31 935 tonnes de déchets ont été incinérées contre 34 983 tonnes en 2020 (soit une hausse de 331 tonnes),
- en 2021, 3 241 tonnes de déchets ont été détournées contre 3 380 tonnes en 2020 (soit une baisse de 139 tonnes).

### **b) Gestion des sous-produits**

#### Flux sortant

- 4 837 tonnes de mâchefers ont été produits dont 3 037 tonnes ont été valorisées et 1 800 tonnes envoyées en filière de traitement (EMMAÛS à La ville Dieu du Temple),
- 964 tonnes de résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagère (REFIOM),

- 136 tonnes de cendres et boues chaudière,
- 736 tonnes de rebus,
- 494 tonnes de métaux ferreux,

### c) Valorisation énergétique

La conduite des installations a permis d'atteindre un taux de disponibilité du four de plus de 93 %, d'augmenter l'énergie thermique produite et valorisée et de couvrir une partie des besoins induits par la mise en service de onze nouvelles sous stations au niveau du réseau de chaleur.

En 2021, la valorisation énergétique atteint 27 256 MWH contre 20 276 MWH en 2020 soit une hausse de 35 %.

### III - Synthèse du suivi environnemental

#### - Qualité de l'air

L'analyse des rejets atmosphérique est conforme.

#### - Qualité de l'eau

La surveillance de la qualité des eaux industrielles fait l'objet d'un suivi annuel. Les analyses ont été réalisées par le Laboratoire Eurofins le 12 juillet 2021.

Il est à préciser que les eaux industrielles sont réutilisées pour le refroidissement des mâchefers.

La surveillance de la qualité des eaux souterraines fait l'objet d'un suivi semestriel. Les analyses ont été réalisées par le Laboratoire Eurofins le 12 juillet et le 6 septembre 2021.

En 2021, dans le cadre de la vérification générale périodique (VGP), 37 contrôles ont été réalisés. Huit points ont été corrigés.

À la fin de l'année 2021, deux points restaient à corriger. Il s'agit de la protection contre la foudre et volet roulant. Les travaux de mise à la terre de la cheminée sont en cours

### IV – Volet social

#### Effectifs :

Au 31 décembre 2021 la société Mo'UVE emploie 22 salariés dont 2 femmes et 20 hommes.

Au cours de l'année 2021, trois personnes ont été embauchées et une personne est partie pour cause d'inaptitude.

La reconversion des compétences vers des métiers de conduite s'est imposée.

Il est à noter que la crise sanitaire a compliqué la conception et le lancement des travaux.

#### Indicateur accidentologie :

En 2021, un accident de travail sans arrêt est à relever.

#### Formation :

En 2021 le budget formation représente 3 % de la masse salariale.

## **V – Evolution du site : travaux sur l'unité existante**

### **Modification du mode de gestion des mâchefers**

Pendant la phase des travaux de modernisation de l'UIOM en UVE et de la construction de la nouvelle ligne, la SASU Mo'UVE a dû modifier provisoirement le mode de gestion des mâchefers et externaliser la prestation de criblage/déferrailage .

Pour ce faire, la SASU Mo'UVE a sollicité l'autorisation de la préfète de Tarn-et-Garonne afin d'expérimenter l'externalisation du traitement des mâchefers produits d'octobre à décembre 2021 sur le site de la société Séché Eco Services à Roques sur Garonne (31) et a identifié un deuxième site celui de la société BEDEMAT à Bédenac (17).

Par arrêté préfectoral complémentaire n° 82-2022-04-11-00002 du 11 avril 2022 la SASU Mo'UVE a obtenu l'autorisation d'externaliser le traitement des mâchefers sur les installations des sites des sociétés BEDEMAT à Bédenac et Séché Eco Services à Roques sur Garonne (31) jusqu'au 31 décembre 2023.

### **Arrêts techniques et gros entretien et renouvellement (GER)**

Plusieurs arrêts techniques ont eu lieu en 2021 : du 14 au 16 mars 2021 (50 h), du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin (54.h ) et du 3 au 19 octobre (arrêt technique annuel 408 h).

Le montant des dépenses liées au gros entretien et renouvellement en 2021, s'est élevé à 295 294 € dont 12 546 € pour le four/la chaudière et 48 307 € pour le traitement des fumées.

La présentation de l'UVE a été illustrée par une vidéo de quatre minutes.

### **Evolution du site : travaux de modernisation**

Le programme des travaux de modernisation du site de décembre 2021 à novembre 2022 est détaillé de la page 29 à la page 31 du document et illustré par vidéo.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les participants de leur présence et lève la séance à 12 h 00.

Le Président de séance,



Julien HENRARD

**Participants :**

- M. Julien HENRARD, Secrétaire Général Adjoint de la préfecture de Tarn-et-Garonne
- M. Sébastien VIGNAL, chef de l'UID DREAL 82/46
- Mme Déborah SAUZIER, ARS
- M. Gilbert MIRAILLE, directeur adjoint SASU Mo'UVE
- Mme Agnès BURGUIERE, chargée de mission QSSE – SASU Mo'UVE
- M. Florent BLOND, chef de projet construction nouvelle ligne – SASU Mo'UVE
- M. Maxime BAUDE, DP - SASU Mo'UVE
- M. Hugues SAMAIN, CC Terres des Confluences
- M. Gilles VALADIE, UDAF
- Mme Delphine Georges, SIRTOMAD

**Secrétariat :**

- M. Karim MOCKBEL, chef MPE/DCIAT
- Mme Aline GAUSSINEL, MPE/DCIAT

**Excusés :**

- M. Gautier DEROY, chef de l'UID DREAL 82/46
- Mme Marie-Claude BERLY, GMCA – vice présidente du SIRTOMAD
- M. Nicolas FOURNIER, FNE 82